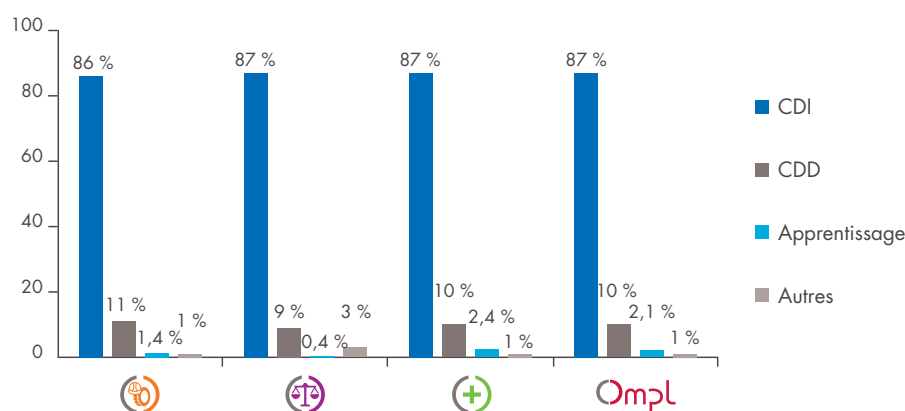




Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2012. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

Répartition des salariés par type de contrat de travail et secteur professionnel



TRÈS FORTE PROPORTION DE CONTRATS PÉRENNES

Le taux moyen de CDI est très élevé (87 %) et celui des CDD faible (10 %). La région affiche un taux supérieur à la moyenne nationale pour les CDI (85 %) et un peu inférieur pour les CDD (11 %). La mobilisation des contrats d'apprentissage est peu fréquente et celle des autres types de contrats pratiquement inexistante.

Il y a très peu de variations en fonction des secteurs :

- ❶ le secteur cadre de vie affiche un taux de CDI inférieur à la moyenne régionale et aux deux autres secteurs. En revanche, le taux de CDD est un peu plus élevé. Il mobilise très marginalement les autres types de contrats ;
- ❷ le secteur juridique enregistre une proportion de CDI identique au secteur santé et à la moyenne régionale et un taux de CDD inférieur. En revanche, le taux de contrats autres est plus élevé ;
- ❸ le secteur santé affiche un taux de CDI et de CDD égal à la moyenne régionale. Cependant, le taux de contrats d'apprentissage est légèrement plus important que dans les autres secteurs.



Secteur cadre de vie-technique



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



Secteur juridique



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



Secteur santé



Cabinets dentaires



Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers



Cabinets médicaux



Pharmacie d'officine



Cliniques vétérinaires



CDI, LE CONTRAT DE RÉFÉRENCE

Six branches sur 12 affichent plus de 87 % de CDI, les études d'administrateurs et mandataires judiciaires montent à 94 %.

Les autres types de contrats sont utilisés plus spécifiquement par quelques branches :

- ① six branches professionnelles se démarquent par un taux de CDD supérieur à la moyenne, les entreprises d'architecture, les entreprises d'économistes de la construction, les études d'huissiers de justice, les offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires, les laboratoires de biologie médicale et les cliniques vétérinaires ;
- ② deux branches utilisent plus fortement les contrats d'apprentissage pour la formation de leurs salariés, les entreprises d'économistes de la construction et la pharmacie d'officine ;
- ③ deux branches, les entreprises d'économistes de la construction et les cabinets d'avocats mobilisent plus que les autres les « autres ». Ce sont en général des stages rémunérés.

Répartition des salariés par type de contrat de travail et branche professionnelle

Secteur/Branche professionnelle	CDI	CDD	Apprentissage	Autre
	86 %	11 %	1,4 %	1 %
	84 %	13 %	1,2 %	1 %
	81 %	13 %	3,3 %	2 %
	92 %	6 %	0,9 %	1 %
	87 %	10 %	2,1 %	1 %
	87 %	9 %	0,4 %	3 %
	94 %	6 %	0,0 %	1 %
	87 %	8 %	0,5 %	4 %
	88 %	12 %	0,0 %	0 %
	87 %	12 %	0,1 %	1 %
	87 %	10 %	2,4 %	1 %
	91 %	9 %	0,1 %	0 %
	88 %	11 %	0,2 %	1 %
	90 %	9 %	0,1 %	1 %
	84 %	10 %	5,3 %	1 %
	83 %	15 %	0,9 %	1 %
	87 %	10 %	2,1 %	1 %

Autre = stagiaires, contrats aidés, ...